

Les « archives orales » : rôle et statut; avis du Conseil économique et social, séance des 9 et 10 janvier 2001, présenté par Mme Georgette Elgey, rapporteur au nom de la section du cadre de vie. Paris : Journal officiel de la République française, 2001. II, 76 p.

Jean-Guy Pelletier

Volume 47, numéro 1, janvier–mars 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1032651ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1032651ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pelletier, J.-G. (2001). Compte rendu de [*Les « archives orales » : rôle et statut; avis du Conseil économique et social, séance des 9 et 10 janvier 2001, présenté par Mme Georgette Elgey, rapporteur au nom de la section du cadre de vie. Paris : Journal officiel de la République française, 2001. II, 76 p.*] *Documentation et bibliothèques*, 47(1), 44–45. <https://doi.org/10.7202/1032651ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2001

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les « archives orales » : rôle et statut ; avis du Conseil économique et social, séance des 9 et 10 janvier 2001, présenté par Mme Georgette Elgey, rapporteur au nom de la section du cadre de vie. Paris : Journal officiel de la République française, 2001. II, 76 p.

Un intéressant avis sur les archives orales vient d'être publié sous forme de brochure par le Conseil économique et social. D'abord, mentionnons que ce dernier est une assemblée française constitutionnelle et consultative qui favorise la collaboration des différentes catégories professionnelles. Il examine et suggère les adaptations économiques ou sociales rendues nécessaires, notamment par les techniques nouvelles.

Le rapporteur, Georgette Elgey, historienne spécialiste de l'histoire de la 4^e République, commence, assez paradoxalement, par contester l'expression « archives orales ». D'après elle, c'est une appellation impropre. Elle souligne que la loi française des archives¹ qui définit ces dernières comme un « ensemble de documents [...] produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité » ne distingue ni ne mentionne expressément les archives orales.

L'auteure énumère ensuite les archives auxquelles on pense automatiquement quand on parle d'archives orales : les archives radiophoniques et télévisuelles des chaînes publiques ou privées, les documents sonores ou audiovisuels des administrations ou des entreprises dont la conservation relève de l'autorité du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Culture et de la Communication, ceux du ministère des Affaires étrangères, ceux du ministère de la Défense et les archives audiovisuelles de la Justice (les grands procès).

Enfin nous arrivons aux témoignages oraux, communément appelés « archives orales », objet de la présente saisine gouvernementale. Bien qu'il n'existe pas de définition légale, les chercheurs s'accordent à constater que l'appellation « archives orales » désigne les témoignages recueillis dans un but de documentation scientifique ou dans un souci patrimonial.

Le Conseil économique et social a demandé à une quinzaine d'établissements et de spécialistes des sources orales à tra-

vers le monde de faire le point sur l'état de leurs travaux. Des entretiens ont eu lieu avec des experts, notamment en Espagne et au Canada. L'expérience originale de l'armée américaine, véritable pionnière en la matière, a été étudiée. Cet exemple souligne le rôle fondamental de la volonté politique dans une telle entreprise. Dès 1942, le président Roosevelt appuyait le chef d'état-major général, le général Marshall, lequel jugeait indispensable que les États-Unis conservent la mémoire de l'armée engagée dans la lutte contre les forces de l'Axe. Le premier entretien de combattant fut réalisé en novembre 1943 par un journaliste de formation, affecté comme historien militaire dans le Pacifique. Ensuite cette pratique fut étendue à tous les champs de bataille. À la fin de la guerre, pour le seul théâtre européen, les historiens militaires américains avaient réalisé plus de 2 000 entretiens, dont certains avec des prisonniers de guerre. Depuis, l'armée américaine a toujours compté des « détachements d'histoire militaire », que ce soit en Corée, au Vietnam ou même pendant la guerre du Golfe.

Cependant, l'entreprise ne fut pas confinée à l'armée aux États-Unis. En 1948, un journaliste du *New York Times* décida d'enregistrer sur magnétophone les hommes politiques new-yorkais ; devenu universitaire, Allan Nevins créa, à l'université de Columbia, le Columbia Oral History Office américain. Un peu plus tard, en 1983 à la Maison Blanche, l'archiviste présidentiel recueillit les témoignages des conseillers du président Reagan ; maintenant le service historique du Sénat américain mène systématiquement des entretiens avec les sénateurs.

L'auteure mentionne que des pays d'Amérique latine, particulièrement le Mexique, ont pris l'initiative et ont lancé des projets pionniers. En Europe, on signale la collecte organisée en Grande-Bretagne par l'Imperial War Museum et le projet de la Commission européenne baptisé *Des voix pour l'Europe*, grâce auquel on a recueilli les témoignages de personnalités qui ont contribué de façon significative à la construction européenne.

Après la collecte des témoignages de l'élite, l'écoute des gens ordinaires, en Grande-Bretagne, devient une autre source d'information et vient compléter la plus grande collection européenne d'histoire orale ; elle est actuellement conservée à la British Library. La BBC est

pour sa part engagée dans une entreprise qui s'appelle « le siècle parle ».

L'auteure fait aussi état des programmes d'enquêtes locaux ou communautaires au Canada et surtout au Québec. On regrette qu'aucun exemple de projets lancés par les universités québécoises ne soit donné malgré leur nombre ; il en est de même pour le travail de l'ONF (par ses films) et celui de Télé-Québec (dans ses productions) qui ont donné la parole à des hommes politiques retraités. Pensons aussi aux témoignages d'anciens députés produits par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec², aux archives du Congrès juif canadien (Montréal) qui possèdent des vidéos et des enregistrements de rendez-vous communautaires, de témoignages de survivants de la guerre et d'histoires familiales, aux Archives nationales du Québec qui ont constitué un inventaire des archives audiovisuelles, en particulier de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

D'après le rapport, le projet privé le plus imposant est celui du cinéaste Steven Spielberg. Ce dernier, et la fondation pour la mémoire de la Shoah (Survival of the Shoah Visual History Foundation), a recueilli près de 50 000 témoignages de personnes du monde entier sur support vidéo.

Après avoir constaté qu'« à travers le monde, le recours au témoignage oral a considérablement élargi les objets de l'histoire contemporaine » madame Elgey passe en revue les supports sur lesquels s'enregistrent ces témoignages et s'interroge sur leur conservation, un problème crucial actuellement. Le DVD apparaît comme la solution de l'avenir, du moins pour les prochaines années.

De l'enquête menée dans le cadre de cet avis, laquelle ne se prétend pas exhaustive, il ressort un extraordinaire foisonnement d'archives orales dans le monde. Cependant, l'influence des francophones est limitée, nous fait-on remarquer. À Istanbul, en juin 2000, au dernier congrès de l'Association internationale d'histoire orale — le premier s'est tenu à Bologne en 1976 — la majorité des contributions ont été pro-

1. Loi du 3 janvier 1979

2. Actuellement l'Amicale diffuse les enregistrements suivants : Harry Blank, Jérôme Choquette, Lucien Cliche, François Cloutier, Fernand Cornellier, Pierre De Bellefeuille, Antoine Drolet, Yvon Dupuis, Carrier Fortin, Frank Hanley, Louis-Philippe Lacroix, Jacques Miquelon, John O'Gallagher, Bernard Pinard, Armand Russell, Camil Samson, Gérard Shanks, Georges Tremblay.

noncées en espagnol: il n'y en a pas eu une seule en français. Par ailleurs, cette association fondée par un Américain, un Allemand et un Italien, est actuellement présidée par une Brésilienne.

Pourtant, on peut dire que la France fut assez innovatrice dans le domaine. La présidence de la République française serait la seule institution dans le monde à avoir jamais tenté la collecte de témoignages recueillis à chaud, peu de temps après un événement. Dès son élection à la présidence de la République française, en 1947, Vincent Auriol décide de conserver pour l'histoire tous les propos tenus dans son bureau: à l'insu des visiteurs, les conversations sont enregistrées; en outre, le chef de l'État dicte sa relation personnelle de la journée. Depuis, une équipe d'historiens publie ces documents. En 1982, mû par la même volonté de fournir à l'histoire tous les matériaux possibles, le président Mitterrand nomme à son cabinet une historienne chargée de recueillir au jour le jour, sur les questions les plus importantes, les témoignages des principaux responsables. On connaît aussi *Verbatim* de Jacques Attali. Même si l'auteur a embelli et remanié les textes, la publication relève du même esprit.

Le Conseil économique accorde donc une grande importance aux témoignages immédiats et le rapport se termine par huit

recommandations: définir les témoignages oraux couramment appelés archives orales³; définir le caractère scientifique de la collecte; inscrire dans la loi sur les archives les témoignages oraux; édicter des conditions de conservation; faciliter l'accès aux collections, autrement dit les «valoriser»; mettre en place un Comité scientifique; accorder des moyens budgétaires indispensables et promouvoir une politique volontariste et raisonnée des témoignages oraux.

L'auteur affirme en conclusion que «*Sans les témoignages, il est impossible de connaître pleinement l'histoire du temps présent!*». Pour prouver ce point de vue, des exemples de témoignages de l'époque de la Deuxième Guerre et de l'Occupation sont donnés en montrant, dans le contexte de l'époque, les motivations des différents acteurs.

Jean-Guy Pelletier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale,
Québec

3. Le Conseil économique et social propose que les témoignages oraux, couramment dénommés «archives orales», soient ainsi définis: «*Les témoignages oraux, couramment dénommés «archives orales», sont recueillis dans un but de documentation scientifique et/ou dans un souci patrimonial. En fonction du critère de temporalité lors de leur réalisation, certains sont dénommés «témoignages immédiats» et d'autres «témoignages ultérieurs ou rétrospectifs». Sont appelés témoignages immédiats les entretiens ou récits enregistrés ou filmés dans un but de documentation scientifique, recueillis dans la proximité immédiate des faits auprès de personnes acteurs des faits dont elles témoignent. Sont appelés témoignages ultérieurs ou rétrospectifs les entretiens ou récits enregistrés, lorsqu'ils sont recueillis «a posteriori» et que la personne a cessé d'être acteur ou témoin des faits dont elle porte témoignage.*»